

UN HOMME DEBOUT

Jean-Michel Van den Eeyden
Jean-Marc Mahy

DOSSIER PÉDAGOGIQUE



Pièce reconnue d'utilité publique par le Ministère de la Culture.

Conception, mise en scène et texte Jean-Michel Van den Eeyden d'après le récit de vie de Jean-Marc Mahy | **Interprétation** Jean-Marc Mahy | **Assistanat à la mise en scène et à l'écriture** Nicolas Mispelaere | **Création vidéo** Kurt D'Haeseleer | **Création lumières** Christian François | **Création son** Nicolas Mispelaere | **Régie** Abdel Bellabid | **Réalisation scénographique** Jean-Luc Moerman | **Conception décors** Jean-Luc Moerman et Olivier Donnet | **Travail graphique/décors** Luciana Santin Poletto | **Accompagnement psychologique de l'acteur** Françoise Derot | **Responsable technique tournée** Christian François | **Assistante artistique / tournée** Line Guellati.

Production L'ANCRE (Charleroi) | **Coproduction** Théâtre National/Bruxelles, Maison de la Culture de Tournai | **Soutien** La Cité, Maison de Théâtre & Compagnie (Marseille) | **Remerciements** B.P.S.22., Le Théâtre de la Guimbarde. **Diffusion déléguée** Audience | Factory et son 2^e bureau. **Projet reconnu par Amnesty International UK.**

À 36 ans, Jean-Marc Mahy commençait enfin sa vie... En prison depuis l'âge de 17 ans, l'autonomie, la liberté, la société : tout lui était étranger, ayant (selon ses propres dires) « vécu comme un assisté durant près de 20 années, derrière les barreaux... »

Son urgence aujourd'hui ? Faire en sorte que d'autres jeunes ne connaissent jamais son expérience, que d'anciens détenus s'en sortent une fois « sortis »... Ses outils ? La rencontre et la parole, parler de son parcours, de son vécu, de la prison, d'un avenir possible dans une société qu'il aimerait « plus solidaire, plus à l'écoute », moins fabriquée à l'exclusion et à la marginalisation, où la solution carcérale serait davantage instructive et constructive que sanitaire, sécuritaire et destructrice.

La prison est un lien direct avec la violence et la souffrance de notre société et du monde. Les détenus sont des personnes comme les autres, mais un jour, leur vie a basculé dans la transgression et l'illégalité.

Dans une forme proche de la performance (où le filtre du personnage n'existe pas), le metteur en scène Jean-Michel Van den Eeyden offre ici une autre dimension à cette parole singulière et généreuse, en lui adjoignant d'autres points de vue et regards, grâce au travail du vidéaste flamand Kurt d'Haeseleer.

**Un hommage à une certaine détermination ou force de vie,
qui nous donne le courage de rester,
quels que soient les obstacles, « un homme debout ».**



© Luciana Santin Poletto

Depuis sa création en 2010, « Un homme debout » a été joué plus de 200 fois, mais ne cesse de susciter de vives réactions sur son passage. La pièce est désormais reconnue d'utilité publique grâce à l'aide exceptionnelle de la Ministre de la Culture et au soutien de la Ministre de la Jeunesse.

Une nouvelle version existe désormais, où le texte et le plateau sont partagés entre Jean-Marc Mahy et le comédien Stéphane Pirard. Une occasion de créer un nouveau rapport entre le plateau et la salle, d'apporter une certaine distance et de renforcer l'impact des émotions véhiculées par cette partition à deux voix.

Un nouveau souffle pour cette création qui a déjà fait ses preuves en tournée dans sa première version !

TABLE DES MATIÈRES

I. Présentation de l'équipe	4
1.1 Jean-Michel Van den Eeyden	4
1.2 Jean-Marc Mahy	5
1.3 Jean-Pierre Malmendier	6
II. Thématiques du spectacle	7
2.1 La naissance de la violence	7
2.2 La question de la responsabilité	8
2.3 Une société de droit	9
2.4 Le système Belge	10
2.5 Réinsertion de l'ex-détenu	11
2.6 La notion de valeurs	12
III. Développement pédagogique du projet	13
3.1 Reconnaissance de l'utilité publique par le Ministère de la Culture	13
3.2 Intégration de la pièce comme outil de prévention dans la campagne d'Amnesty International Londres "Stop à la torture"	13
3.3 Rencontre entre Jean-Marc Mahy et les jeunes et témoignage de plusieurs milliers d'entre eux!	13
3.4 Dans l'optique d'un travail sociologique sur la vision du monde carcéral auprès des jeunes, questionnaire à rempli par vos élèves	14
IV. Pour aller plus loin	15
Site internet de Jean-Marc Mahy : www.re-vivre.be	15
L'association des visiteurs francophones de prison de Belgique (AVFPB)	16
V. Annexes	16
Questionnaire à destination des jeunes qui viennent voir / ont vu la pièce "Un homme debout"	17

I. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

1.1 JEAN-MICHEL VAN DEN EYDEN TEXTE ET MISE EN SCÈNE

Metteur en scène, acteur et pédagogue, Jean-Michel Van den Eeyden est directeur, d'abord artistique, puis général, de L'Ancre depuis 2008. Il a été formé au Conservatoire de Liège dans les classes de Jacques Delcuvellerie et Max Parfondry.

En tant qu'acteur, il a travaillé notamment avec Nathalie Mauger, Jean-Claude Penchenat, Michael Delaunoy, Jean-François Noville, As Palavras et la Cie Arsenic.

En tant que metteur en scène, il porte un regard aiguisé sur le monde et s'inscrit dans une démarche artistique ancrée dans le réel. Son objectif principal est de sensibiliser les publics aux problématiques de la société contemporaine, comme en témoignent plusieurs de ses spectacles.

« Stone », créé en 2005 avec le Théâtre de la Guimbarde et présenté plus de 300 fois à travers la Belgique, la France et la Suisse, interroge la place de la justice dans les délits des mineurs et leur responsabilité dans la portée de leurs actes. En 2006, il cofonde avec l'actrice Yannick Duret et le dramaturge Olivier Hespel le Kollektif Barakha. « Push up », de l'auteur allemand Roland Schimmelpfennig, est le premier projet de la compagnie.

En 2010, il crée « Un homme debout », qu'il écrit et met en scène d'après le récit de vie de Jean-Marc Mahy. Cette pièce compte plus de 200 représentations à travers la Belgique et la France et a été reconnue en 2013 comme « Pièce d'utilité publique » par le Ministère de la Culture.

En 2012, il est chargé par le CGRI, en tant que pédagogue invité à l'ISADAC – Ecole Nationale d'Art Dramatique du Maroc, de collaborer au développement du théâtre jeune public au Maroc. Dans ce cadre, il met en scène « Garuma ! », un projet en plein air qui interroge les réalités et les contrastes de notre monde contemporain.

En 2013, il continue une collaboration entamée depuis plusieurs années avec le jeune slammeur carolo Mochélan, qu'il met en scène aux côtés de Rémon Jr dans le spectacle hybride « Nés Poumon Noir ». Celui-ci fut présenté au Festival d'Avignon en juillet 2013 et repris dans les 20 meilleurs spectacles de la programmation OFF.

La même année, Jean-Michel Van den Eeyden répond favorablement à la demande de son ami Nicolas Mispelaere, qui lui propose de mettre en scène son projet, « Les villes tentaculaires », réanimant les vers oubliés du poète belge Emile Verhaeren. Les premières représentations du spectacle eurent lieu en février 2014 en ouverture de la 4^{ème} édition du Festival carolo « Kicks !/Regard(s) sur la Jeunesse » devant un public conquis !

1.2 JEAN-MARC MAHY TEXTE ET INTERPRÉTATION

Jean-Marc Mahy a passé dix-neuf ans en prison : un jour, la petite délinquance de l'adolescent tourna à la tragédie et par deux fois la mort fut au rendez-vous. Soucieux de désamorcer la fascination qu'ont certains jeunes face à l'image de durs qui colle à la peau de ceux qui sont passés par une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou, « mieux », par la prison, il n'a de cesse de témoigner de son parcours. Aider les jeunes en difficulté à ne pas s'enliser dans la délinquance, prouver aux (ex-)détenus que la réinsertion est possible, à condition de la préparer, est le combat que mène Jean-Marc Mahy depuis 2003, date de sa libération après dix-neuf ans de détention.

Où qu'il aille, Jean-Marc Mahy n'a de cesse de témoigner de son expérience et des conclusions qu'il en a tirées : à ceux qui le croiraient encore, il explique que la prison ne rend pas homme ; à ceux qui en ont fait l'expérience, il assure qu'une vie est possible après la prison. Toutes les portes ne sont jamais définitivement fermées, chacun est en mesure de remonter la pente de la vie, marche après marche.

Son combat est d'aider les détenus à imaginer un avenir digne de ce nom : « On ne parle pas assez des détenus qui s'en sortent. Les détenus eux-mêmes, eux surtout peut-être, doutent qu'il soit possible de s'intégrer dans une société que l'on a quittée il y a si longtemps. Il est important de leur montrer qu'il y a une vie après la prison. Bien sûr, cette vie n'est pas facile, mais elle existe. Il est possible de trouver une autre issue que la récidive. Seulement, cela se prépare. Il faut y penser longtemps avant de pouvoir sortir. Il faut se former, réfléchir à ce que l'on veut faire. »

Par ailleurs, Jean-Marc Mahy a décroché un diplôme d'éducateur. Il veut empêcher les jeunes en difficulté de tomber au fond du trou. Pour cela, il témoigne dans des écoles, des maisons de jeunes, des IPPJ, des universités... « L'ex-ministre de la Justice disait que les détenus devaient quelque chose à la société. C'est vrai. Mais pour cela, eux-mêmes doivent avoir reçu quelque chose. J'essaie de donner un sens à ma vie et de ne pas tuer mes victimes une seconde fois. Je ne demande pas que l'on me pardonne. Je paie le solde de ma dette. »



1.3 JEAN-PIERRE MALMENDIER (1949-2011)

Le 15 juillet 1992, par l'absence de réactivité des autorités judiciaires et policières lors de la disparition de sa fille Corine et de son ami Marc, puis par la découverte, huit jours plus tard, des corps sans vie des deux enfants, assassinés par deux détenus bénéficiant de mesures de mise en liberté, Jean-Pierre Malmendier a été confronté à l'effondrement de son projet de vie et de la perception qu'il avait de notre société.

Le jour des funérailles des enfants, il a entrepris un combat solitaire et intime pour vaincre sa haine et son aspiration à la vengeance vis-à-vis des assassins, au profit de l'amour pour sa fille qu'il tenait à entretenir. Ce combat, il a également tenu à le traduire dans ses actes, au profit de tous!

Avec le soutien du père de Marc, il a contribué à l'évolution de la prise en charge des délinquants (en priorité des criminels dangereux) par nos institutions étatiques.

Il organisa deux pétitions. La première pour demander que notre législation prémunisse la société contre la libération anticipée des criminels dangereux (forte de 260.000 signatures, cette pétition fut déposée au Parlement le 4 décembre 1992). La deuxième pour réclamer l'instauration de peines pédagogiques pour les condamnés, dont des peines incompressibles (cette deuxième pétition fut également déposée au Parlement le 4 octobre 1996, forte cette fois de 2.700.000 signatures).

Bien peu comprises, les revendications de Jean-Pierre Malmendier appelaient à une gestion carcérale plus performante, génératrice d'une réinsertion plus heureuse des condamnés dans notre société, mais aussi à une prévention accrue des actes récidivistes d'individus criminels.

Parallèlement à ce combat, Jean-Pierre Malmendier découvrait le peu de cas avec lequel étaient traitées les victimes. Avec les membres de l'Asbl « Marc & Corine », dont il est le fondateur avec le père de Marc, il formula, en 1994, les trois grands principes du **droit des victimes** :

1. La gratuité des soins de santé pour les victimes d'actes de violence intentionnels ;
2. Des droits équivalents à ceux des accusés devant les juridictions d'instruction ou de jugement ;
3. Le respect des victimes lors des procédures de libération des auteurs du préjudice qu'elles ont subi.

Enfin, Jean-Pierre Malmendier fut l'animateur du premier réseau structuré de recherche d'enfants disparus.

Pleinement reconnue par nos concitoyens et par les autorités judiciaires, l'action de recherche d'enfants disparus commençait son extension aux pays voisins lorsque Child Focus en prit le relais en 1998.

La notoriété et la valeur de son combat valut à Jean-Pierre d'être coopté au Sénat en 1999 et élu à la Chambre en 2003. Il poursuivit son engagement dans le domaine de la gestion carcérale et du droit des victimes au cœur des assemblées législatives.

Jean-Pierre continua son engagement par la promotion du concept de « Justice restauratrice », concept lui paraissant être le plus garant d'une sérénité pour les victimes et leurs agresseurs, et le plus rentable dans la recherche d'une société plus paisible et confiante en elle-même.

Dans le cadre du travail avec Jean-Marc Mahy, Jean-Pierre Malmendier participait aux débats après certaines représentations d'« Un homme debout ». Les deux hommes écrivirent d'ailleurs un livre en commun : « Après le meurtre, revivre », dans lequel chacun témoigne de son parcours, l'un en tant qu'auteur de faits, l'autre en tant que parent d'une victime. Le livre sortira en 2012, un an après le décès inopiné de Jean-Pierre Malmendier, le 28 février 2011.

II. THÉMATIQUES DU SPECTACLE

L'objectif est de parler de la prison et de son impact destructeur. Montrer sur scène, sans détour, la réalité de la condition carcérale, avec toute la violence physique et psychologique qui y règne, et, sans doute la plus terrible, la violence du temps perdu.

Le metteur en scène Jean-Michel Van den Eeyden transpose sur les planches le parcours de vie de Jean-Marc Mahy, ex-détenu aujourd'hui éducateur, avec un texte qu'ils cosignent. L'accent est mis sur la sensibilisation des jeunes, mais en restant éloigné d'une posture moralisatrice. « Un homme debout » se veut aussi être un éventail de pistes sur les alternatives possibles à la violence.

La délinquance ne naît pas à partir de rien, elle est souvent la résultante d'une situation sociale et d'une perte de repères dans la société. « Un homme debout » traduit le malaise d'un jeune dont la quête de lui-même s'est traduite par la violence et dont la jeunesse s'est blessée. Cette pièce permet aux spectateurs de mettre en perspective les conséquences du « parcours délinquant » et, nous l'espérons, de s'interroger sur leurs choix de vie(s).

Notre intention n'est pas d'infliger une leçon moralisante au spectateur, mais plutôt de faire part d'une expérience et de l'aider à garder vivante sa capacité à interroger sa conscience et son imaginaire. Bousculant les tendances à la victimisation et à la déresponsabilisation, la pièce développe des axes forts : la quête de rédemption et le combat permanent mené pour devenir acteur de sa propre vie. « Un homme debout » entend questionner avec pertinence le comportement et les valeurs de chacun et, au-delà de la prévention, ouvrir le débat sur la prison et sur la question de la réinsertion.

C'est pourquoi nous vous demandons de prévoir un moment de dialogue d'environ 30 minutes entre les jeunes spectateurs et Jean-Marc Mahy à l'issue de chaque représentation.

2.1 LA NAISSANCE DE LA VIOLENCE

Pour ouvrir le débat...

Quels sont les facteurs qui poussent à un tel comportement ?

Quels besoins non satisfaits amènent à la violence ?

La violence est-elle un choix ou une absence de choix ? Quelles autres alternatives sont possibles pour éviter d'avoir recours à la violence ?

La violence n'est pas l'apanage des adolescents, elle peut germer en tout être humain. Certains facteurs permettent de la comprendre, de l'expliquer et de prendre les devants pour éviter qu'elle ne devienne la seule réponse à des situations difficiles.

C'est en aidant les jeunes à reprendre confiance en le dialogue et en les encadrant qu'on leur permet de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires qui, s'ils ne sont pas satisfaits, peuvent conduire à un comportement violent pour combler ce manque.

Besoins physiologiques: boire, manger, dormir...

Besoin de sécurité: besoin de paix, de protection, de stabilité et d'équilibre sur le plan matériel, dans la vie quotidienne comme dans les relations interpersonnelles ;

Besoins sociaux : besoin d'amour, d'affection, d'appartenance à un groupe et à une collectivité ;

Besoin de justice et d'équité ;

Besoin d'estime : besoin d'être reconnu, respecté et estimé ;

Besoin de réalisation : besoin de s'épanouir (par exemple par le biais d'activités créatrices).

Le besoin de dialogue est également des plus importants, car c'est en réprimant ou en n'arrivant pas à comprendre ses émotions que le recours à la violence devient possible. Et quand la violence remplace les mots, la réponse de la société est souvent punitive, ce qui laisse la personne face à une incompréhension, son ou ses besoin(s) insatisfait(s), et maintenue dans sa détresse initiale, entretenant ainsi un cercle vicieux.

Une alternative possible : s'émanciper par l'activité créatrice

L'adolescent a souvent du talent, son imagination paraît même sans limite. L'adolescent est curieux, toujours prêt à faire de nouvelles expériences. Maître de ses idées et de sa réflexion, il éprouve un sentiment de liberté intérieure.

Parfois, l'adolescent est même purement et simplement génial. L'histoire regorge de génies adolescents : Pascal, à 12 ans, écrivait son premier traité scientifique, Rimbaud rédigea ses plus belles œuvres à 16-17 ans. Sans oublier les musiciens : Mozart, par exemple, retranscrivit sans fautes le Miserere d'Allegri (dont la partition était secrète) à 14 ans, après l'avoir entendu. Autant d'exemples ayant à l'encontre d'une vision de l'éducation castratrice qui déconsidère les adolescents en les enfermant dans un rôle social « d'ados en crise ».

2.2 LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ

Pour ouvrir le débat...

Comment définiriez-vous la responsabilité ?

Qui est, selon vous, le vrai coupable ? Jean-Marc Mahy ? Le quotidien qui a permis qu'il en arrive là ?

Qu'est-ce qu'être responsable ? Y a-t-il un âge pour être responsable ?

Pensez-vous que Jean-Marc Mahy était conscient de ce qu'il faisait ?

À partir de quel âge pensez-vous être un citoyen responsable ?

C'est durant l'adolescence, période charnière dans la construction de ses propres valeurs, que les jeunes sont amenés à flirter avec les limites, sans peur de prendre des risques. Période, également, où les jeunes bousculent les normes et les principes avec d'autant plus de véhémence que les interdits leur apparaissent exagérément rigides. Mais, au-delà d'une rébellion trop souvent caricaturée et considérée sous un angle pathologique (la crise d'adolescence), c'est aussi la période où les jeunes apprennent à prendre leurs responsabilités, en étant confrontés de plus en plus directement aux conséquences de leurs actes : autonomie croissante, détachement de la cellule familiale, davantage d'autogestion sur le plan scolaire...

Aider les jeunes à se responsabiliser n'a pas pour but de les catégoriser de façon arbitraire, mais plutôt de les amener à réguler leurs propres prises de risque afin d'éviter l'escalade. Un jeune, quel que soit son âge, doit prendre conscience de ses actes et faire l'apprentissage des règles de vie en société et des responsabilités qu'il est amené à assumer.

Partir à la recherche des responsabilités, c'est aussi partir à la découverte des différents protagonistes, actifs ou passifs, présents ou absents, c'est pointer du doigt les droits et devoirs de chacun, c'est envisager des responsables plus abstraits comme le groupe, la communauté, les institutions, la justice d'un pays...

L'originalité de la démarche de « Un homme debout » repose sur l'intervention d'un tiers éducatif qui n'est pas perçu comme un adulte de l'institution, mais comme un « ancien jeune ». La relation de proximité établie entre les jeunes et l'acteur contribue à rendre le projet plus authentique et crédible à leurs yeux. En effet, le témoignage percutant de Jean-Marc Mahy est nourri de sa propre connaissance de la délinquance et peut donc renvoyer les jeunes à leur propre parcours, par jeu de miroir. Que l'acteur parle de son propre vécu (dans la pièce ou en tant qu'intervenant) lui permet d'apparaître comme une personne-ressource positive, ce qui renvoie les jeunes à leurs propres responsabilités, en générant parfois une prise de conscience, un déclic. Un dialogue sans tabou peut s'ouvrir sur le parcours de chacun.

2.3 UNE SOCIÉTÉ DE DROIT

Pour ouvrir le débat...

Quels sont les droits et les devoirs des jeunes ?

Quels sont les facteurs qui poussent des jeunes vers des comportements délinquants ?

À quoi et à qui servent les lois ?

La délinquance est un ensemble de comportements antisociaux sur le plan légal, une accumulation de délits opérés à petite échelle. Ceux-ci sont soumis aux lois d'une société et aux moyens qu'elle déploie pour les faire respecter. Cela implique une intervention policière (plainte, arrestation) et une procédure judiciaire destinée à établir ou non la culpabilité de l'accusé.

La société repose sur un socle de règles de base, sur des lois qui organisent la vie en communauté et permettent de vivre en harmonie. Sans ces lois humaines universelles, la société sombrerait dans un chaos où la seule loi en vigueur serait celle du plus fort. Si le cadrage apparaît toujours strict et parfois rebutant pour les jeunes (car composé d'interdits), il est néanmoins indispensable pour vivre en communauté. Même si elle est souvent rejetée, la contrainte a son utilité dans l'éducation et dans la construction d'un individu.

La loi est le recours le plus pratique pour régler les conflits sans passer par la violence. En Belgique, le Tribunal de la Jeunesse juge les mineurs de moins de 18 ans qui ont commis des infractions.

Certains jeunes en situation de rupture n'acceptent plus aucune règle ou n'ont pas nécessairement conscience des conséquences possibles de leurs actes. Certains préfèrent, par besoin de reconnaissance et envie de s'intégrer dans un groupe, s'affirmer en « déconnant », avec une escalade de conséquences souvent dangereuse.

Si, en Belgique, la Justice semble efficace face à la délinquance de jeunes en crise d'adolescence et en recherche de limites, elle semble avoir moins de réponses face aux jeunes qui commettent des délits parce qu'ils n'ont intégré aucune règle (banalisation de l'acte commis) ou qui se révoltent contre une société qui ne leur laisse pas de place ou d'avenir, comme c'était le cas de Jean-Marc Mahy.

2.4 LE SYSTÈME BELGE

Pour ouvrir le débat...

Quelles différences entre le jugement des jeunes et celui des adultes ?

Quelles seraient, selon vous, les meilleures façons de sanctionner les comportements délinquants ?

Comment réagiriez-vous si Jean-Marc Mahy était proche de vous (ami, membre de la famille) ? S'il vous était inconnu ?

Comment réagiriez-vous si la victime était proche de vous ?

« La délinquance des jeunes est un sujet chaud. Depuis toujours. Et plus encore avec la création d'Everberg. Sans cesse, il met et remet sur le tapis les mêmes questions, les mêmes divergences, les mêmes appels à faire mieux, comme si la société était incapable de trouver le juste équilibre entre sanction et éducation, car les deux sont évidemment complètement nécessaires et nécessairement complémentaires pour construire une réponse cohérente ». Colette Leclercq

En Belgique, le législateur a longtemps insisté sur la protection du jeune mineur. La loi de 1965 sur la protection de la jeunesse repose sur l'idée que la délinquance de certains jeunes, l'absentéisme scolaire, le non-respect de l'autorité (parentale ou autre) sont autant de signes de l'inadaptation de ces mineurs. Le modèle protectionnel proposé par le législateur se présente donc comme un modèle « thérapeutique » dans lequel le juge appliquera, avec un certain paternalisme, des « remèdes » à ces jeunes ou aux parents qui mettent en danger leurs enfants.

Le décret du 4 mars 1991 a permis de différencier un mineur délinquant d'un mineur en danger. Axé sur la protection des droits de l'enfant, il répond à une série de dérives de la loi de 1965, qui négligeait, en général, la prévention et avait trop généralement recours au placement en cas de problème. De même, une forme d'ingérence judiciaire étouffait complètement toute possibilité d'action sociale pour le jeune prévenu.

Ensuite, l'évolution de la délinquance a incité le gouvernement à mettre en place un modèle plus sanctionnel. La loi du 1er mars 2002 relative au placement provisoire de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction marque un glissement : la protection du mineur cède la place à la protection de la société, qui justifie l'enfermement du jeune délinquant. La même année verra d'ailleurs l'ouverture du centre d'Everberg, prison pour mineurs pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes.

En 2008, confronté à l'impossibilité de placer le nombre toujours plus important de jeunes placés en enfermement chaque année, un nouveau centre fermé pour jeunes francophones ouvre en Wallonie à Saint-Hubert, avec une capacité d'accueil de 50 personnes supplémentaires.

Actuellement, les discussions s'orientent vers un modèle qui allierait protection et sanction dans une optique restauratrice. Cette justice restauratrice ne chercherait pas à infliger une peine ou à rééduquer par le biais de mesures, mais à réparer les dommages subis par la victime.

2.5 RÉINSERTION DE L'EX-DÉTENU

Pour élargir le débat...

Comment pensez-vous que l'on prépare sa vie après la prison ?

Comment réagiriez-vous en apprenant le passé carcéral d'une personne que vous côtoyez régulièrement ?

Pensez-vous qu'un ex-détenu a les mêmes chances qu'un autre citoyen dans sa recherche de logement / d'emploi ?

Beaucoup de détenus sortent de prison pour entrer dans un monde qui leur est devenu étranger (inculturation pénitentiaire, évolution rapide de la société, changement de situation familiale, obligation de quitter un milieu criminogène – mais pour aller où ?), hostile (stigmatisation, rejet...), incompréhensible (où est-ce que je tombe, que dois-je faire ?), un monde dans lequel toute relation (qu'elle soit conjugale, familiale, amicale, professionnelle ou sociale) est à construire ou à reconstruire. Bref, l'ex-détenu se demande souvent : « quels repères construire, quelles priorités adopter, quelles énergies dépenser et pour quoi ? » Ainsi, la société a tout à gagner à investir dans la reconstruction des liens qui ont été coupés, détériorés ou anéantis. Elle doit soutenir humainement les ex-détenus qui ont envie de (re)vivre leur vie autrement. Sans cela, le bilan d'une détention sera inmanquablement un échec. Sans possibilité de réinsertion, sans nouveaux repères, reste la possibilité de la récidive...

Obstacles à la réinsertion

Dans l'opinion publique, on observe un désintérêt pour le développement de l'éducation dans les prisons, ce qui se traduit par l'opposition à l'affectation de moyens financiers et humains à l'amélioration des conditions de vie des personnes incarcérées. Personne n'aide le détenu, par exemple, à prendre contact avec les services sociaux extérieurs. L'état de carence du système pénitentiaire et le contexte économique s'opposent à la réinsertion. Le casier judiciaire et l'absence de diplômes rendent la recherche d'un emploi très difficile. Sans argent et sans travail, il est impossible de se loger.

« La mission de l'administration pénitentiaire est quadruple : protéger la société, assurer la punition du condamné, favoriser son amendement, et permettre sa réinsertion. Les deux premières missions sont assurées avec succès ; les deux suivantes ne sont pas du tout, ou si peu assurées » !

2.6 LA NOTION DE VALEURS

Pour ouvrir le débat...

Quelles sont les valeurs qui vous parlent aujourd'hui ?

Que mettez-vous derrière les mots « respect » et « honnêteté » ?

Par quels moyens affirmer ses propres valeurs ?

On parle de plus en plus d'« Éducation à la citoyenneté », à ces valeurs qui fondent notre vie en communauté. Cet enseignement a pour finalité de préparer tous les élèves à être des citoyens et des êtres humains responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte à la différence.

¹ Prison, « La réinsertion des personnes détenues », <http://prisons.free.fr/reinsertion.htm>

« J'ai récemment accepté de me rendre dans une classe d'un lycée de Mons pour y tenir une petite conférence à des élèves de rhétorique qui avaient assisté, durant une journée, à un procès d'assises. Le but était de répondre à leurs questions sur la Justice et, par là, de les sensibiliser à la citoyenneté.

Le contact a d'abord été difficile, les jeunes étant sans confiance, ni espoir envers l'institution judiciaire. Ces jeunes étaient prêts à envoyer l'accusé à la potence sans même s'interroger sur les raisons de son acte, sa vie, son histoire, ses problèmes, le comment et le pourquoi.

Et me voilà en train de plaider pour la défense de mes convictions. La discussion fut vive mais, apparemment, efficace. Ils reconnaissaient enfin la nécessité de ne pas juger un fait mais bien un homme, d'où l'importance, même pour un coupable, de faire un procès, de creuser et de chercher à comprendre, pour sanctionner adéquatement. Dans les semaines qui ont suivi, les étudiants ont dû rédiger, deux par deux, de petits textes, dont certains ont été publiés dans un journal régional.

Cela a été une grande satisfaction de constater à quel point leurs idées avaient pu évoluer sur quelques heures. Le résultat était favorable à mes convictions, la plus belle cause à mes yeux. De nombreux avocats donnent ainsi de leur temps afin de rendre confiance en la Justice et éviter les jugements hasardeux et catégoriques, cultiver l'esprit critique nécessaire à chacun ».

Céline Parisse, avocate, dans La Libre Belgique – 29 juillet 2005

Parler aux jeunes est important, car au-delà de la question de la prévention/sensibilisation, il y a beaucoup de préjugés à briser. Dans les médias, c'est toujours l'horreur des crimes qui est mise en avant, ce qui étouffe les facteurs de la violence. Le meurtre passe alors pour gratuit, sauvage, donc impardonnable. Dès lors, la Justice considérée sous le seul angle de la répression est acceptée comme « normale », logique.

La prison ne doit pas être une solution de dépit, un moyen de maintenir la sécurité du citoyen en plaçant le fautif dans un espace hors jeu, exclu du monde. La prison doit amener des solutions en devenant un lieu où l'on peut réfléchir à la portée de ses actes, à leurs conséquences (outre l'incarcération elle-même) dans des conditions décentes, où l'on peut réapprendre à se forger des repères en vue de réintégrer la société, un lieu où l'on apprend à devenir un citoyen responsable. Ce qu'elle est aujourd'hui, c'est un lieu où les prisonniers sont simplement contenus et, d'une certaine façon, entretenus, confortés dans un climat de violence sans dialogue possible. Faire de la prison un lieu de réhabilitation sociale, et non un lieu de suicide social, passe aussi par l'éducation citoyenne de chacun, en montrant la possibilité de reconversion, en évitant d'enfermer l'ex-détenu dans un mauvais rôle, arguant qu'il a « le vice dans la peau ».

En classe, le travail peut déboucher sur un dialogue invitant les jeunes à formuler leurs valeurs, ce qui fait sens pour eux, pour observer comment ils confrontent leurs idéaux à la réalité de la société. Débattre des valeurs des jeunes leur permet également de se décentrer de leurs seuls points de vue et de se mettre à la place des autres acteurs de la société. Le but est qu'ils tirent des leçons de leurs propres réflexions, sans qu'on les leur impose.

III. DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE DU PROJET

3.1 RECONNAISSANCE DE L'UTILITÉ PUBLIQUE DU SPECTACLE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

En septembre 2013, après deux ans de tournée et au regard de l'impact inouï qu'a eu « Un homme debout » auprès de milliers de jeunes, l'idée de faire reconnaître la pièce comme étant « d'utilité publique » par le monde politique germe dans l'esprit de Jean-Michel Van den Eeyden. Les démarches sont rapidement lancées et les politiques en place à l'époque ne sont pas indifférentes au projet.

Fin octobre 2013, Madame Fadila Laanan, ministre de la Culture, soutenue par Madame Evelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, reconnaît la pièce « Un homme debout » comme un spectacle « d'utilité publique ».

Suite à cela et grâce à une enveloppe financière ministérielle, un projet d'envergure est ensuite lancé auprès de quatre communes bruxelloises cibles. Un maximum de jeunes entre 13 et 20 ans auront accès à la pièce à un tarif symbolique et rencontreront Jean-Marc Mahy, afin de confronter leurs valeurs et leurs parcours à l'histoire de Jean-Marc.

3.2 INTÉGRATION DE LA PIÈCE COMME OUTIL DE PRÉVENTION DANS LA CAMPAGNE D'AMNESTY INTERNATIONAL LONDRES « STOP À LA TORTURE »

La même année, des contacts sont pris à Londres pour que la capitale anglaise accueille quelques représentations du spectacle. Celui-ci y sera présenté en novembre 2014, dans une version sur-titrée en anglais.

À cette occasion, Amnesty International a envisagé d'intégrer la pièce en tant qu'outil de prévention dans leur campagne contre la torture, qui sera menée de 2014 à 2016.

Il s'agit d'une formidable reconnaissance pour Jean-Marc Mahy qui, à l'époque de son enfermement, avait eu des contacts avec la célèbre ONG. En effet, c'est suite à une lettre que Jean-Marc Mahy avait envoyée à Amnesty International Londres pour dénoncer ses conditions d'enfermement en quartier d'isolement dans la prison de Schrassig au Grand-Duché de Luxembourg que l'ONG avait pu obtenir la fermeture de ce bloc de l'oubli.

3.3 RENCONTRE ENTRE JEAN-MARC MAHY ET LES JEUNES ET TÉMOIGNAGES DE PLUSIEURS MILLIERS D'ENTRE EUX !

Chaque représentation de la pièce est systématiquement suivie, dans la salle même, d'un moment de rencontre-débat entre les jeunes spectateurs et Jean-Marc Mahy. C'est l'occasion pour chacun de pouvoir réfléchir à ce qu'il vient de voir et d'entendre, de partager son ressenti et de poser ses questions. L'occasion également de lancer des débats et de pousser le questionnement sur certaines des questions de société et des valeurs abordées dans la pièce.

De plus, quand cela est possible, Jean-Marc Mahy se rend dans les classes qui en font la demande pour rencontrer les jeunes avant que ceux-ci ne viennent voir le spectacle. Ces rencontres sont plus « intimes » et constituent une bonne introduction au récit de vie de l'homme qui se tient devant eux.

Jean-Marc Mahy demande aux élèves des classes intéressées par l'exercice de lui écrire par la suite une lettre qui décrit leur ressenti. Au fil des années, c'est plusieurs milliers de lettres que Jean-Marc Mahy a reçus en témoignage, formidable retour sur son travail et poulx de la jeunesse actuelle face aux questions de l'enfermement, du droit des victimes et des prisonniers, et de la question de la « seconde chance ».

3.4 DANS L'OPTIQUE D'UN TRAVAIL SOCIOLOGIQUE SUR LA VISION DU MONDE CARCÉRAL AUPRÈS DES JEUNES, QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR VOS ÉLÈVES

Après près de 200 représentations, certaines constatations peuvent être faites. Peu de jeunes osent s'exprimer librement pendant le moment de débat qui suit la représentation. Beaucoup sont impressionnés par le fait de parler en public ou n'osent pas exprimer certaines de leurs pensées, parfois très intimes, devant une assemblée. C'est pourquoi une nouvelle manière d'obtenir le témoignage des jeunes a été pensée avec l'aide du sociologue Salim Megherbi. **Nous demandons à un maximum de classe et de groupes de jeunes d'y prendre part**, afin de parvenir à rassembler une matière intéressante. Cette enquête nous permettra de mesurer l'impact réel de la rencontre avec Jean-Marc Mahy et du spectacle sur les jeunes.

Vous trouverez en annexe de ce dossier pédagogique un questionnaire à destination des jeunes qui vont voir/ont vu la pièce « Un homme debout ».

Celui-ci est à remplir en deux temps :

- D'abord, les élèves rempliront le questionnaire **avant toute rencontre avec Jean-Marc Mahy et avant d'avoir vu la pièce**. Demandez à vos élèves de répondre aux cinq questions de manière brève et sincère.
- Ensuite, demandez à vos élèves de répondre à nouveau à ces cinq questions, mais **après avoir rencontré Jean-Marc Mahy et vu la pièce**.

Les questionnaires avant/après seront à renvoyer au service d'action culturelle de L'Ancre pour compilation de l'ensemble.

Par voie postale :

Théâtre de L'Ancre
Lora Debelle - Educ'Action
122 rue de Montigny
6000 Charleroi

Par email :

lora@ancre.be (Attention au poids du fichier dans vos emails)

Salim Megherbi a étudié la sociologie à l'Université de Liège avant de se lancer dans un doctorat, toujours en cours. Il est attaché au Centre de Recherche et d'Interventions Sociologiques (CRIS) et est assistant à l'Institut de Sciences Humaines et Sociales de l'ULg. Ses thèmes de recherche sont la prison et, plus particulièrement, l'intervention sociale en prison. Salim enseigne également la sociologie à la HELMo, notamment aux futurs assistants sociaux (ESAS).

IV. POUR ALLER PLUS LOIN...

SITE INTERNET DE JEAN-MARC MAHY : WWW.RE-VIVRE.BE

Site internet relayant l'ensemble des activités de prévention menées par Jean-Marc Mahy.

« Re-vivre est un projet né de deux hommes : Jean-Pierre Malmendier et Jean-Marc Mahy. Les objectifs sont la sensibilisation de l'opinion publique, la prévention de la délinquance, la lutte contre les risques de récidive et la promotion de la justice restauratrice.

Prévention de la délinquance et lutte contre la récidive - Objectif et finalités du projet

Le titre du projet est « Délinquance des jeunes : du mythe aux réalités ». L'objectif est de réduire la délinquance des jeunes par la mise en perspective du « parcours délinquant » et, ainsi, d'éviter à des jeunes discriminés et/ou délinquants de faire l'expérience négative et traumatisante de la prison. Cette mise en perspective est réalisée au départ du récit de vie d'un agent d'éducation ex-détenu et doit permettre aux jeunes de prendre du recul face à leur expérience de vie, ainsi que de les (re)mettre en confiance avec le monde adulte, présenté comme la première ressource permettant de construire un projet de vie épanouissant.

Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes que la position de victime est incompatible avec la position d'acteur, nécessaire à la construction d'alternatives à la délinquance, c'est-à-dire qu'il faut les inciter à développer une attitude positive vis-à-vis de leur parcours de vie et mettre en évidence le rôle des adultes qui les encadrent dans la construction d'un projet de vie.

Le public-cible est large et varié, allant des écoles primaires aux gardiens de prison, en passant par les hautes écoles (éducateurs et assistants sociaux) et les universités (droit, criminologie et psychologie).

L'exemplarité, dans cette matière comme dans beaucoup d'autres, est essentielle. Qu'un ex-détenu de très longue durée puisse passer un message positif et réaliste, concret et sans voile sur les difficultés rencontrées, un message d'espoir et de courage, ne peut qu'aider certains jeunes à prendre un chemin différent de celui de la délinquance.

Par ailleurs, ce projet pourrait contribuer à la construction de nouvelles dynamiques au sein des institutions éducatives. L'investissement des partenaires (professeurs, éducateurs, psychologues, assistant(e)s social(e)s...) est une condition nécessaire au bon déroulement de ce projet. En effet, les encadrants restent les acteurs principaux du travail de réflexion mené avec les jeunes dont ils doivent assurer le suivi. À ce stade, nombre de ces partenaires, qui ont déjà été rencontrés, sont prêts à réaliser cet investissement.

(www.re-vivre.be)

L'ASSOCIATION DES VISITEURS FRANCOPHONES DE PRISON DE BELGIQUE (AVFPB)

Les « Visiteurs de Prison » sont des personnes bénévoles qui ont à cœur d'humaniser les prisons en apportant aide, écoute et soutien aux détenus pendant leur incarcération, afin de les aider par la suite à une bonne réinsertion. En Belgique, L'AVFPB avec, à sa présidence, Madame Claire Capron, est extrêmement active, tout d'abord pour remplir sa mission première de visiteur de prison, mais également dans un devoir d'information à l'égard du grand public. L'association est également très active en matière de prévention de la délinquance auprès des jeunes, proposant de nombreux outils d'animations aux enseignants et éducateurs d'ASBL.

V. ANNEXE

QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES JEUNES QUI VIENNENT VOIR/ ONT VU LA PIÈCE « UN HOMME DEBOUT »

Nom de l'établissement scolaire/ de l'ASBL :		
Commune / Ville de l'établissement:		
Année scolaire et option principale :		
Prénom et initiale du nom + âge :		
Avez-vous déjà vu la pièce « Un homme debout » ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

1. Pouvez-vous expliquer ce que représente la prison pour vous?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. D'après vous, à quoi sert la prison?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Que pensez-vous de la libération conditionnelle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. La prison est-elle la seule solution ? Ne pourrait-on pas imaginer d'autres alternatives ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Que représente la liberté pour vous ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les réponses peuvent être brèves, mais soyez sincères. Toute exploitation se fera de manière anonyme.
Les questionnaires, une fois complétés, sont à renvoyer au service d'action culturelle de L'Ancre – théâtre producteur de la pièce.
Un grand merci à tous pour votre participation !

Adresse postale :
THÉÂTRE DE L'ANCRE
Lora Deblle – Educ'Action
122 Rue de Montigny
6000 Charleroi

Adresse email :
lora@ancre.be

INFORMATIONS UTILES

THÉÂTRE DE L'ANCRE
rue de Montigny 122
6000 charleroi

071 314 079
info@ancre.be
www.ancre.be

Diffusion Pierre Holemans - pierre@ancre.be